

Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage impose à tous les employeurs, qui peuvent être amenés à intervenir sur ou à proximité d'une installation électrique, même ceux dont l'électricité n'est pas la spécialité, de former leurs salariés, de les habilitier et, selon le cas, de leur remettre un carnet de prescriptions établi sur la base de la norme NF C 18-510

	OPÉRATIONS	INDICES NF-C 18-510 - 2012	OBSERVATIONS	DURÉES Formations INITIALES	DURÉES Recyclages
NON ELECTRICIENS	Travaux non électriques en environnement électrique basse et/ou haute tension.	B0-H0-H0V Exécutants	(entretien, ménage, peinture, mécanique, conduite de machine...) dans des environnements électrique avec armoire ou local électrique par exemple.	1 jour	1 jour
		B0-H0-H0V Chargés de chantier		1, 5 jours	1 jour
	Opération d'ordre non électrique concourant à l'exploitation et la maintenance de l'ouvrage ou de l'installation (Amendement A2)	BF / HF Exécutants ou Chargés de Chantier	Opérations effectuées aux abords de canalisations électriques isolées souterraines visibles : Nettoyer une canalisation souterraine ou ses accessoires ; Effectuer un ripage (opération qui vise à changer de position de manière provisoire de moins de 10 cm une canalisation électrique enterrée rendue visible) ;	Titulaire AIPR : 0,5 jour NON titulaire AIPR : 1 jour	0,5 Jour
	Exploitation courante des installations basse tension aux postes de travail, réarmement de protection, manœuvres, changement de fusibles.	BE Manœuvre (basse tension)		2 jours	1,5 jours
		HE Manœuvre (Haute tension)		2 jours	1,5 jours
	Opérations de remplacement élémentaires à l'identique ou de raccordements : remplacement d'ampoules, remplacement d'interrupteurs, de prises. Raccordement d'un matériel sur un circuit en attente et protégé (chaudière, volet roulant électriques,...).	BS	Uniquement dans les interventions d'entretien et de dépannage	2 jours	1,5 jours
Raccordement de panneaux photovoltaïques.	BP Photovoltaïque		1,5 jours	1 jour	
ELECTRICIENS	Travaux d'ordre électriques	B1-B1V / B2- B2V / B2V ESSAI (basse tension)	B1/H1 - Exécution et réalisation de travaux électriques, modification d'installations électriques B2/H2 - Encadrement de travaux électriques Le champ est restreint aux travaux hors tension et aux essais dans le cadre des travaux Déplacer une canalisation électrique isolée non consignée	3 jours	1,5 jours
		H1-H1V / H2- H2V / H2V ESSAI (Haute tension)		3,5 jours	1,5 jours
	Consignations Electriques dans le cadre de travaux	BC (basse tension)		2,5 jours	1,5 jours
		HC (Haute tension)		3 jours	1,5 jours
	Intervention de maintenance et dépannage des installations électriques basse tension.	BR BR Photovoltaïque	Uniquement dans les interventions d'entretien et de dépannage Déplacer une canalisation électrique isolée non consignée	3 jours	1,5 jours
	Opérations spécifiques de mesure, plate-forme d'essai, centre de recherche, laboratoire, vérifications réglementaires	BE Essai BE Mesure BE Vérification (basse tension)	BE/HE Mesures – Uniquement mesurage de grandeurs électriques hors interventions de maintenance	Essai 3 jours Mesure / Verif 2,5 jours	1,5 jours
		HE Essai HE Mesure HE Vérification (Haute tension)	BE/HE Vérification - Vérification d'installations suivant référentiels ou normes dans le domaine électrique.	Essai 3,5 jours Mesure / Verif 3 jours	1,5 jours
Exploitation des installations de réseaux Haute Tension	HE Manœuvre	Uniquement des manœuvres de mise hors/sous tension avec coupures, réenclenchement, réarmement ..	2,5 jours	1,5 jours	

Une question, un doute ? Contactez nous pour un complément d'informations ou des précisions : www.odolis.fr/contact